

## 1424 (Inc.), 22 mars – Aversa.

*Louis III, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, etc., prie les commissaires sur le fait des finances du roi de France d'expédier les lettres de nomination de Jean Pouillet, qu'il confirme à l'office de grenetier du grenier à sel royal d'Angers.*

**A.** Original non retrouvé, signé par le secrétaire Nicolas Perrigaut.

**B.** Copie dans un cahier de papier, du XV<sup>e</sup> siècle. Marseille, Archives Bouches-du-Rhône, B 1387, folio 8 *recto* [copie numérisée].

**INDIQUÉ :** Blancard (Louis), *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790,...* Bouches-du-Rhône, 1, Paris, Paul Dupont, 1865, p. 408, n°1387.

Loys, par la grace de Dieu roy de Jherusalem et de Sicile, *etc.*, a noz tres chers et bons amis les comissaires et conseillers generaulx de monseigneur le roy sur le fait de ses finances, salut et dilection. Comme ja pieca mondit seigneur, a la nominacion de nostre très redoubtee dame et mere, madame la royne de Sicile, lors ayant le bail, administracion, garde et gouvernement de nous et de noz païs, terres et biens quelxconques, ait fait, institué, establi et ordonné grenetier du grenier a sel establi a Angers pour mondit seigneur, nostre amé et feal Jehan Pouillet, ainsi que par les lettres de mondit seigneur sur ce faictes peut a plain apparoir, et, depuis l'institution dudit grenetier, soyons venuz a nostre eage par quoy, tant de droit que de coustume, nous appartient la pleniere administracion de touz et chascuns noz païs, terres et biens dessusdiz, avecques les droiz et prerogatives quelxconques qui en dependent, par raison desquelles, avecques ce, des dons et octroiz faiz par mondit seigneur, et ses predecesseurs messeigneurs les roys de France en leurs temps, a nous, aux nostres et autres leurs prochains parens de leur sang et de la maison de France, nous compete et nous appartient la nomination des grenetiers, contrerolleurs des greniers a sel, establiz par mondit seigneur en noz cités, villes et seigneuries estans en sondit royaume, tant en ce present cas que sommez venuz de nouvel au gouvernement des païs et terres, que ou cas de la vactation d'iceulx offices. Savoir faisons que nous, en ensuivant la nominacion faicte par nostre tres redoubtee dame et mere dessusdicte, icellui Jehan Pouillet, de nouvel avons nommé, et par la teneur de cestes, nommons et presentons a mondit seigneur et a vous audit office comme personne feable, habile et ydoine a l'exercice d'icelui. Si vous prions et requérons que, du don de l'office dessusdit, ou confirmation de nouvel, aux gaiges, droiz, proffiz et emolumens acoustumez a nostre presente nominacion, vous faciez donner et expedier audit Pouillet les lettres de mondit seigneur, ainsi par la forme et maniere que en tel cas est acoustumé de faire. Donné soubz nostre seel, en la cité d'Averse le XXII<sup>e</sup> jour de mars, l'an de grace l'Incarnacion de nostre seigneur mil CCCC XXIII, et de noz regnes le VII<sup>e</sup>.

Par le roy, presens messire Pierre de Beauvau, messire Tristan de la Jaille et autres.  
(Signé :) Perrigaut.

---

*Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.*

*Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).*

*Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers ([actesprinciers.huma-num.fr](http://actesprinciers.huma-num.fr)).*